

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
relatif à l'admission au stage des 41 candidats admis dans  
les fonctions de délégués au contrat d'objectifs issus de la  
seconde vague de recrutement**

**A.Gt 19-12-2019**

**M.B. 13-01-2020**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, tel que modifié par l'article 122 du décret du 3 mai 2019 portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de bâtiments scolaires, en particulier l'article 144;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 octobre 2018 portant exécution de l'article 144 du décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de Pilotage des Ecoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des Directeurs de zone et Délégués au contrat d'objectifs, tel que modifié par l'article 24 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 mai 2019 portant exécution des articles 3, § 2, alinéas 3 et 5, 5, § 2, 7, § 2, 26, et 144, § 4, du décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de Pilotage des Ecoles et centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, en particulier l'article 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 novembre 2018 relatif à la composition des jurys de l'épreuve d'admission au stage aux fonctions de Directeur de zone et Délégué au contrat d'objectifs, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 juin 2019 relatif à la composition des jurys de l'épreuve d'admission au stage aux fonctions de Directeur de zone et Délégué au contrat d'objectifs;

Vu l'appel public à candidatures pour l'épreuve d'admission au stage dans des fonctions de promotion de Délégué au contrat d'objectifs par circulaire 7189 du 20 juin 2019 pour 36 emplois à pourvoir;

Considérant la décision du jury « Délégué au contrat d'objectifs » sur la recevabilité des candidatures du 4 septembre 2019;

Considérant le classement des candidats Délégués au contrat d'objectifs établi par le jury « Délégué au contrat d'objectifs » à l'issue du volet écrit de l'épreuve et arrêté le 13 septembre 2019;

Considérant les résultats définitifs arrêtés à l'issue de la partie écrite et de la partie orale de l'épreuve par le jury le 18 novembre 2019, le classement général établi le même jour tenant compte de la cotation obtenue jusqu'à la deuxième décimale, ainsi que les classements par groupement de zones établis et validés par le jury le 18 novembre 2019 en fonction du ou des groupements de zones pour lequel ou lesquels les candidats ont opté dans leur acte de candidature;

Considérant que l'article 144, § 3, dernier alinéa, du décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, dispose que « [l]e Gouvernement procède à l'admission au stage des candidats les mieux classés par groupement de zones et par zone au sein de ces groupements de zones »;

Considérant que l'article 143 du même décret dispose que ledit Service général est pourvu à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 d'un maximum de 88 Délégués au contrat d'objectifs;

Considérant la nécessité de pourvoir sans délai au nombre maximum d'emplois prévu au cadre transitoire, afin de mettre en oeuvre la réforme liée au Pacte pour un Enseignement d'excellence et dans l'intérêt du service et de son fonctionnement;

Considérant que les candidats classés en ordre utile ont été contactés pour les informer de leur classement et obtenir confirmation de leur disponibilité; que cinq candidats ont informé formellement par courriel les services du Gouvernement qu'ils renonçaient à entrer en stage dans des fonctions de Délégués au contrat d'objectifs; qu'il y a eu lieu d'admettre au stage les cinq candidats les mieux classés en ordre utile dans la suite du classement arrêté par le jury le 18 novembre 2019 pour pallier ces défections;

Considérant par ailleurs la vacance de cinq emplois de Délégué au contrat d'objectifs survenue en cours de procédure du fait de la démission d'un Délégué au contrat d'objectifs stagiaire, d'une part, et, d'autre part, de la sélection et la confirmation de la disponibilité de quatre Délégués au contrat d'objectifs stagiaires pour entrer en stage dans la fonction de Directeur de zone;

Considérant que, pour pourvoir à ces emplois vacants, les services du Gouvernement ont également fait appel aux cinq candidats les mieux classés en ordre utile dans la suite du classement arrêté par le jury le 18 novembre 2019;

Considérant qu'aucun de ces dix candidats classés en ordre utile n'a informé les services du Gouvernement qu'il renonçait à entrer en stage dans des fonctions de Délégués au contrat d'objectifs;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les trente-six candidats « Délégués au contrat d'objectifs » référencés dans l'annexe n° 1 sont admis au stage dans les fonctions reprises dans cette même annexe en regard de leur nom respectif.

**Article 2.** - Les cinq candidats « Délégués au contrat d'objectifs » de remplacement référencés dans l'annexe n° 2 sont admis au stage dans les fonctions reprises dans cette même annexe en regard de leur nom respectif.

**Article 3.** - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 19 décembre 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

P.-Y. JEHOLET,

Le Ministre-Président

C. DESIR,

La Ministre de l'Education

**Annexe n° 1 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'admission au stage des 41 candidats admis dans les fonctions de promotion de délégués au contrat d'objectifs issus de la seconde vague de recrutement**

« Annexe 1. - Liste des 36 candidats admis au stage dans les fonctions de promotion de Délégué au contrat d'objectifs dans le cadre de la procédure de recrutement visée aux articles 143 et 144 du décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs »

Nb de DCO	Nom	Prénom	Intitulé de la fonction	Groupement de zones
1	AHMED	Emmanuel	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Sud, Luxembourg & Namur
2	ARTS	Stéphane	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Sud, Luxembourg & Namur
3	AZMANI TAOUIL	Samira	Délégué au contrat d'objectifs	Brabant Wallon & Bruxelles
4	BAS	Valérie	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Sud, Luxembourg & Namur
5	BLONDIAU	Isabelle	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Centre & Wallonie Picarde
6	CALONNE	Kevin	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Sud, Luxembourg & Namur
7	CLOSSE	Delphine	Délégué au contrat d'objectifs	Huy-Waremme, Verviers, Liège
8	COLIGNON	Stéphanie	Délégué au contrat d'objectifs	Huy-Waremme, Verviers, Liège
9	DELATRE	Sébastien	Délégué au contrat d'objectifs	Huy-Waremme, Verviers, Liège
10	DEPESSEMIER	Morgane	Délégué au contrat d'objectifs	Huy-Waremme, Verviers, Liège
11	DESSY	Eric	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Sud, Luxembourg & Namur
12	EL BEKALI	Abderrahman	Délégué au contrat d'objectifs	Huy-Waremme, Verviers, Liège
13	FABRY	Philippe	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Sud, Luxembourg & Namur
14	GILLES	Nathalie	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Sud, Luxembourg & Namur

Nb de DCO	Nom	Prénom	Intitulé de la fonction	Groupement de zones
15	HAMZI	Abdoulaziz	Délégué au contrat d'objectifs	Brabant Wallon & Bruxelles
16	HEUCHAMPS	Nicolas	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Sud, Luxembourg & Namur
17	KENFAOUI	Imane	Délégué au contrat d'objectifs	Brabant Wallon & Bruxelles
18	LAHAUT	Martine-Hélène	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Sud, Luxembourg & Namur
19	LECOMTE	Vincent	Délégué au contrat d'objectifs	Brabant Wallon & Bruxelles
20	LECOUVET	Violaine	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Centre & Wallonie Picarde
21	LEONARD	Fabienne	Délégué au contrat d'objectifs	Huy-Waremme, Verviers, Liège
22	MARCHESI	Laurent	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Centre & Wallonie Picarde
23	MICHEL	Christophe	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Centre & Wallonie Picarde
24	PAGACZ	Laurence	Délégué au contrat d'objectifs	Brabant Wallon & Bruxelles
25	PARIS	Philippe	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Sud, Luxembourg & Namur
26	PIAZZA	Aurélie	Délégué au contrat d'objectifs	Huy-Waremme, Verviers, Liège
27	POT	David	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Centre & Wallonie Picarde
28	POTVIN	Marc	Délégué au contrat d'objectifs	Brabant Wallon & Bruxelles
29	QUADT	Philippe	Délégué au contrat d'objectifs	Brabant Wallon & Bruxelles
30	RUELENS	Nathalie	Délégué au contrat d'objectifs	Huy-Waremme, Verviers, Liège
31	SILVESTRI	Caroline	Délégué au contrat d'objectifs	Brabant Wallon & Bruxelles
32	STAPELLE	Eric	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Sud, Luxembourg & Namur
33	STEVANONI	Emilie	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Centre & Wallonie Picarde
34	TREMBLEZ	Marie-Noëlle	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Sud, Luxembourg & Namur

Nb de DCO	Nom	Prénom	Intitulé de la fonction	Groupement de zones
35	VANSIMPSEN	David	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Sud, Luxembourg & Namur
36	ZANUSSI	Sébastien	Délégué au contrat d'objectifs	Huy-Waremme, Verviers, Liège

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'admission au stage des 41 candidats admis dans les fonctions de promotion de délégués au contrat d'objectifs issus de la seconde vague de recrutement

Bruxelles, le 19 décembre 2019.

P.-Y. JEHOLET,

Le Ministre-Président

C. DESIR,

La Ministre de l'Education

**Annexe n° 2 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'admission au stage des 41 candidats admis dans les fonctions de promotion de délégués au contrat d'objectifs issus de la seconde vague de recrutement**

« Annexe 2. - Liste des 5 candidats de remplacement admis au stage dans les fonctions de promotion de Délégué au contrat d'objectifs dans le cadre de la procédure de recrutement visée aux articles 143 et 144 du décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs »

Nb de DCO	Nom	Prénom	Intitulé de la fonction	Groupement de zones
1	CHEVRON	Daniel	Délégué au contrat d'objectifs	Huy-Waremme, Verviers, Liège
2	DE SLOOVERE	Mathieu	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Centre & Wallonie Picarde
3	JOACHIM	Nicolas	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Centre & Wallonie Picarde
4	MOREELS	Dimitri	Délégué au contrat d'objectifs	Brabant Wallon & Bruxelles
5	VAN DEN BERGE	Benoît	Délégué au contrat d'objectifs	Hainaut Centre & Wallonie Picarde

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'admission au stage des 41 candidats admis dans les fonctions de promotion de délégués au contrat d'objectifs issus de la seconde vague de recrutement

Bruxelles, le 19 décembre 2019.

P.-Y. JEHOLET,

Le Ministre-Président

C. DESIR,

La Ministre de l'Education